

PIGOULIER

un métier méconnu

Pourquoi les « pigouliers » ? Généanet nous dit :

♂ **Jean CABON**

ancêtre de Marie FLOCH (1878-1941) patronne des pigouilliers de l'île de Quémènes

- Décédé le 22 janvier 1691 (lundi) - Kerliver - Kerlouan, 29890, Finistère, Bre, FRA
- Notaire Royal

 Imprimer son arbre

Ancêtre de Marie FLOCH patronne des pigouliers de l'île de Quémènes

Parents

- Guillaume CABON, ancêtre de Marie FLOCH (1878-1941) patronne des pigouilliers de l'île de Quémènes †/1651
- Marie GRALL, ancêtre de Marie FLOCH (1878-1941) patronne des pigouilliers de l'île de Quémènes †/1651

Union(s) et enfant(s)

- Avec Marie ABYVEN (ABIVEN), ancêtre de Marie FLOCH (1878-1941) patronne des pigouilliers de l'île de Quémènes ca 1620-ca 1656 (Parents : Jean ABYVEN (ABIVEN), ancêtre de Marie FLOCH (1878-1941) patronne des pigouilliers de l'île de Quémènes †/1651 & Françoise BERNARD (BERNART), ancêtre de Marie FLOCH (1878-1941) patronne des pigouilliers de l'île de Quémènes †/1651) dont
 - Jean CABON, ancêtre de Marie FLOCH (1878-1941) patronne des pigouilliers de l'île de Quémènes †/1682
 - Guillaume CABON ca 1641-1701
 - Renée CABON †1690
 - Marie CABON †1686/
 - Adélice CABON †1686/
 - Yves CABON ca 1644-1711
 - Anne CABON †ca 1658
 - Françoise CABON †1698
 - Vincent CABON ca 1653-1729
 - François CABON †1668/

Guillaume CABON ,
ancêtre de Jeanne QUÉRÉ épouse THIRY

Le **goémonier** ou **pigoulier**, *bezinear* en breton léonard, est un pêcheur spécialisé dans la récolte des algues marines, plus précisément du goémon.

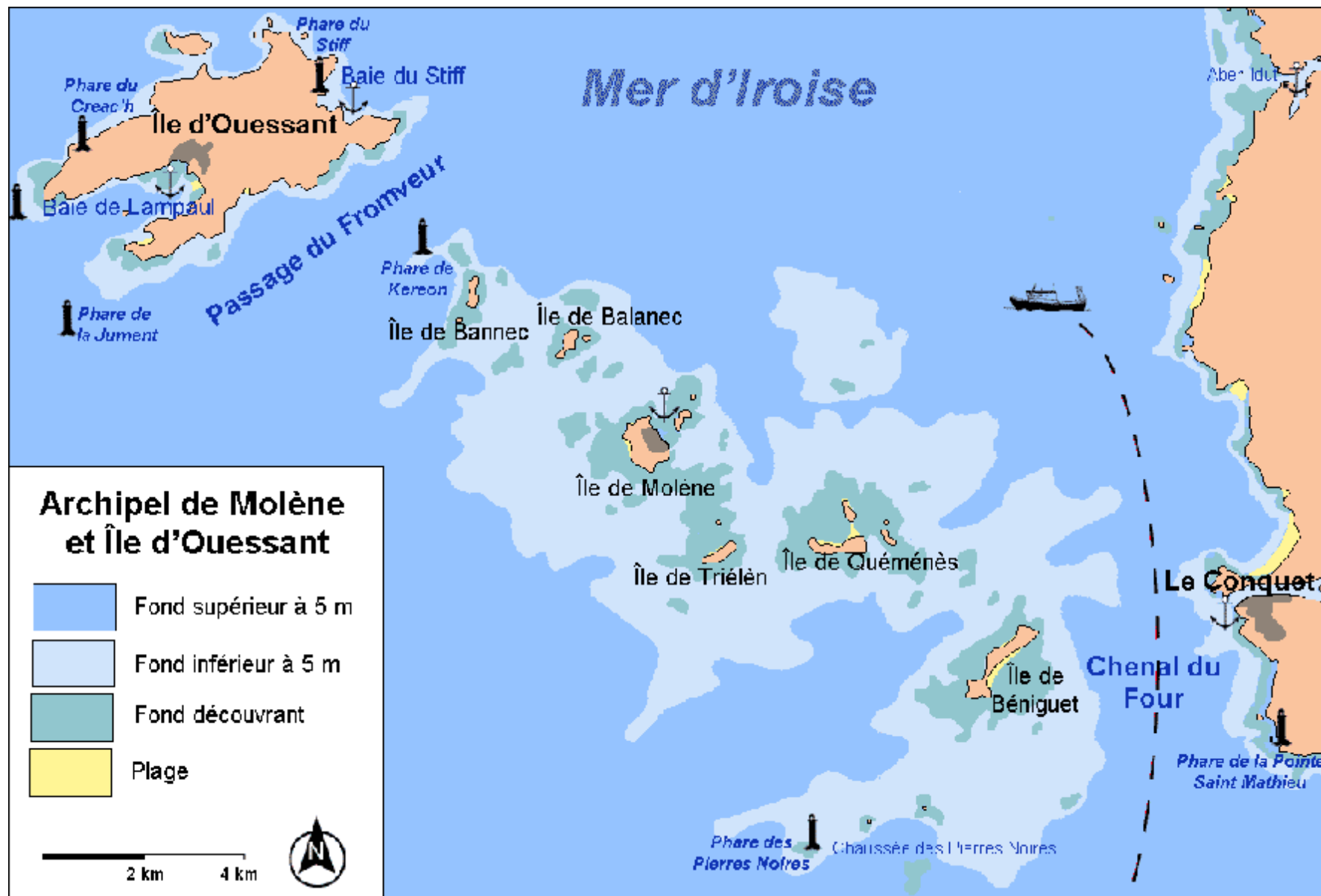
À partir de la décennie 1870, les *pigouliers*, surnom donné aux goémoniers locaux, allaient cueillir le goémon de fond, le *tali*, principalement dans l'archipel de Molène autour des îles de Béniguet, Quéménes, Triélén et Bannec.

Le plus grand champ d'algue d'Europe.



Terme attesté en 1922, *goémonier* désigne aussi depuis 1930, par métonymie, un type de bateau utilisé pour cette récolte.

L'ÎLE DE QÉMÉNÈS AU CŒUR DE LA MER D'IROISE



LES PHARES DE L'ARCHIPEL DE MOLÈME



Keruon



Les Pierres Noires



Du Four



Ar Men



La jument



Créarch

Par beau temps, destination les îles de Quéménès. Dès que l'on aborde l'archipel de Molène, avec moins de 5 m. d'eau le fond fait apparaître un décor d'une beauté. De par ses eaux poissonneuses on peut voir le ballet des dauphins ou sur des cailloux se reposant quelques phoques.



L'île de Quémènes et sa petite sœur Lédénez

Les *pigouliers*, surnom donné aux goémoniers locaux, allaient cueillir le goémon, la récolte servait, une fois brûlée dans des fours en pierre, à obtenir de la soude caustique. Puis par des paysans qui ont cultivé les arpents. Au plus fort de son exploitation, Quémènes compta jusqu'à trente personnes vivant sur place et une dizaine de maisons.

Elle se trouve à 2 milles marins de l'île de Molène et mesure 1,6 km de long et 400 m de large. Elle se trouve à peine à neuf kilomètres du continent européen. Elle n'a aucun arbre, est trouée d'un loch, pleine de galets, de varech, d'oiseaux marins et envahie de milliers de lapins. L'île de 26 hectares a toujours été fréquentée. Une île plus petite, Léménez de Quéménez, ou le Lédènes de Quémènes, lui est souvent associée, les deux îles étant reliées par un cordon de galets émergé à marée basse .

Comme les îles voisines, Quéménès a probablement été occupée dès le Néolithique, comme en témoignent des menhirs et des chambres Mégalithique. Une tombe a été découverte par la tempête du 10 mars 2008 sur le Lédènes de Quéménès et a été datée entre 4300 et 4500 ans av. J. C. lors d'une fouille par l'INRAP en septembre 2010, ce qui en fait le monument le plus ancien recensé dans l'archipel de Molène.

L'île était habitée vers 1894 par Jean-Marie LE GUEN, marié à Claudine LE MOING.

En 1899 Quéménès et les îles avoisinantes, qui appartenaient jusque-là à la commune de Ploumoguier, furent annexées par la commune du Conquet.

L'île Quéménès, qui comprend plusieurs maisons, dont une belle maison de maître, des terres labourables et des pâturages, est une propriété particulière. Elle contient quarante-sept hectares environ, et est propre à l'agriculture, à l'élevage, et surtout à l'industrie du goémon pour engrais, soude et produits chimiques .
On aperçoit de loin la ferme de Quéménès — un des amers de ce dédale.



En débarquant sur ce plateau à peine émergé de haute mer, on est surpris de trouver de l'herbe touffue, une ferme plantureuse, de beaux chevaux, des champs de blé, des vaches grasses

Marie FLOCH, cette petite, petite cousine ?

« patronne des pigouliers de l'île de Quémènes »

Marie est née à Porspoder le 14 avril 1878.

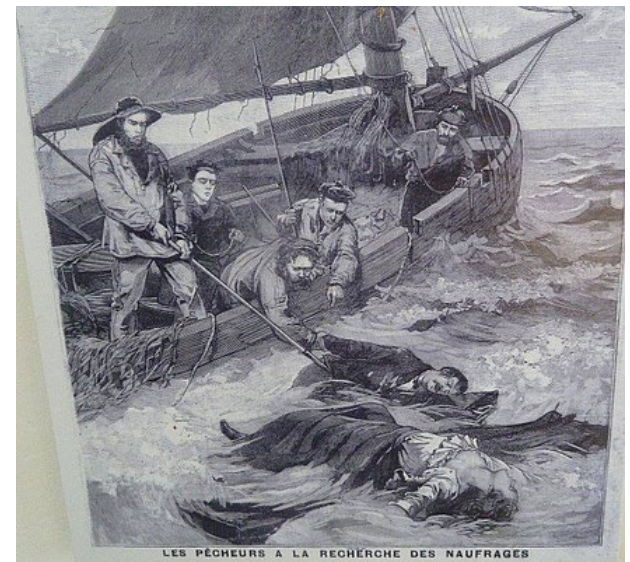
Elle se marie au Conquet le 24 octobre 1894 avec Eugène Floch
1874 - 1926

Ces parents :

- Son père, Jean-Marie Guen, né à Kerlouan le 9 mars 1849
- Sa mère, Claudine Le Moing , née à Porspoder le 17 février 1845

Le 25 février 1894, revenant du Conquet pour Quémènes avec le matelot Jean-Marie Bodénes 42 ans et leur Fils Hamon °en 1886 mousse.

Le bateau sera perdu corps et bien, seule, Claudine sera retrouvée le 1^{er} mars 1894 sur la grève de Mescleuziou de Plouzané dans le goulet de Brest.



No 16

Du premier mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze,

à cinq heures du soir



ACTE DE DÉCÈS de Le Moign, Claudine Marie, cultivatrice,
épouse de Jean Marie Le Moign

décédée ce soir à une heure à la grève de Meschuzou
en cette commune âgé de quarante neuf ans née à Perpedon
département de Finistère fille de feu René Marie Le Moign
et de feu Marie Marie

sur la déclaration à moi faite par Jacques Gourio, cultivateur, âgé de
cinquante deux ans et par Alain Gourio, cultivateur, âgé
de vingt deux ans, domiciliés au Village en Plouzané, non
parents de la défunte, soussignés

La date du décès de Le Moign,
Claudine Marie, enregistrée dans
l'acte ci-contre a été déclaré pour
constant être du vingt cinq février mil
huit cent quatre-vingt-quatorze.

Constaté suivant la loi, par moi Jean Francis Lareur, Maire
faisant les fonctions d'Officier public, de l'Etat-Civil, soussigné, après lecture donnée.

Le Maire,
Lareur

Gourio

Gourio
Lareur

Stamp: Lareur, 1854

Jugement pour rectifier la date de décès Claudine Le Moing

4222

1831

D'un jugement rendu par le Tribunal civil de première instance de Brest, le cinq octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze a été extrait ce qui suit:

No 51

En Jugement. - Le cinq octobre Le Tribunal civil de première instance de Brest, Finistère,

~~ACTE DE DECÈS de~~ la requête qui précède et les pièces à l'appui. Cui Monsieur
Le Guillou de Penarros, juge à ce commis en son rapport, le ministère public dans sa déclaration
de s'en référer à justice et après avoir délibéré suivant la loi. - Attendu que le vingt cinq
~~octobre~~ février dernier c'est à dire il y a plus de sept ~~mois~~ ans, le bateau B. C. allant dans
la direction quille le Conquet ~~à~~ pour se rendre à l'île ~~de~~ Quéménéz où habitaient les
personnes qui composaient ~~le~~ l'équipage savoir: le sieur Jean Marie Le Guen, patron âgé
de quarante cinq ans, ~~le~~ Jean Marie Bodines, matelot âgé de quarante deux ans; ~~le~~ Thamen Le Guen
fils du patron, mouste âgé de sept ans; qui à bord se trouvaient aussi la dame Claudine Marie Le Moing
âgée de quarante neuf ans femme du patron Le Guen. Que le premier mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze
~~sur la déclaration à moi faite par un cadavre qui a été reconnu depuis être celui de la dame~~
Claudine Marie Le Moing épouse Le Guen a été retrouvé sur la grève de Mesleuzien Commune de Plouzané.
Que son acte de décès a été dressé le premier mars mil huit cent quatre-vingt-quatorze. Attendu que depuis des
objets de valeur et de nature sont venus s'écarter à la pointe Saint-Mathieu où ils ont été reconnus par le Gardien
maritime pour avoir appartenu au B. C. Attendu qu'il n'est pas douteux que le navire se soit perdu ~~complet~~
~~Constaté~~ suivant la loi, par moi et bions et que toutes les personnes qui montaient le B. C. aient
faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil, soussigné, après lecture donnée
péri en même temps le vingt cinq février mil huit cent quatre-vingt-quatorze; Attendu que les époux
Le Guen laissent quatre orphelins: Primo-Marie; Secundo-Francoise; Tertio-Marie Yvonne;

72
M

~~De Quatre~~ Jean Marie Le Guen, sous mineurs auxquels ~~mit huit cent quatre vingt quatorze~~,
~~à par jugement~~ ~~Hours~~ ~~des~~ ~~et~~ ~~vingt~~ ~~six~~ ~~ans~~ ~~mil~~ ~~huit~~ ~~cent~~ ~~quatre~~ ~~vingt~~ ~~quatorze~~ il a été nommé un

ACTE DE DÉCÈS de administrateur provisoire qui est le sieur Habaque Jean cultivateur
à l'île Breizem Finistère. Attendu qu'il y a aujourd'hui plus de six mois que le naufrage **B.C.** où se trouvaient les
époux Le Guen a eu lieu, et que depuis le jour du naufrage le sieur Le Guen ni son fils n'ont donné de leurs
~~nouvelles~~ nouvelles et n'ont pas reparu ni ~~à~~ dans l'île ni ~~hors~~ dans les communes voisines de l'île;
Attendu qu'il est urgent ~~de~~ ~~à~~ dans l'intérêt de ces ~~no~~ ~~à~~ quatre orphelins de déclarer
constant à la date du ~~département~~ ~~à~~ vingt cinq février mil huit cent quatre vingt quatorze
le décès de: Prima - Jean Marie Le Guen patron âgé de quarante cinq ans épouse de Claudine Marie Le Moign;
Secunda - Hamon Le Guen, son fils et de rectifier l'acte de décès de la dame Claudine Marie Le Moign
femme Le Guen qui porte la date du premier mars mil huit cent quatre vingt quatorze. Par ces motifs
sur la déclaration à moi faite par ~~Declare~~ ~~constant~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~date~~ ~~du~~ ~~vingt~~ ~~cinq~~ ~~février~~ ~~mil~~ ~~huit~~ ~~cent~~
quatre vingt quatorze le décès arrivé en mer de: Prima - Le Guen Jean Marie patron du bateau **B.C.**
époux de Claudine Marie Le Moign âgé de quarante cinq ans, né à Kerlouan le neuf mars mil huit cent
quarante neuf de Gabriel Le Guen et de Marie Renvel son épouse, Secunda - Le Guen Hamon, né à Brest le
vingt quatre novembre mil huit cent quatre vingt six, fils de Jean Marie Le Guen et de Claudine Marie Le Moign,
Constaté suivant la loi, par moi ~~Ordonne~~ la rectification de l'acte de décès de Le Moign
faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil, soussigné, après lecture donnée.

4223

Claudine Marie épouse de Jean Marie Le Guen dans le sens du présent jugement. - Ordonne que le
dispositif du présent jugement sera transcrit en ce qui concerne Jean Marie Le Guen, Hamon Le Guen sur les
registres de l'Etat Civil de la commune de Ploumoguon d'où dépend le domicile des décedés et sur ce qui concerne
Claudine Marie Le Guen veuve Le Moign sur celui de la commune de Plouzane et que mention ~~est~~ ~~faite~~ ~~en~~
marge de l'acte de décès de Claudine Marie Le Guen veuve Le Moign dressé à Plouzane le premier mars mil huit cent

Claudine Marie Le Guen née Le Moignon sur celui de la commune de Plouzani et que mention ~~est~~ en
 marge de l'acte de décès de Claudine Marie Le Guen née Le Moignon dressé à Plouzani le premier mars mil huit cent
 quatre-vingt-quatorze. - Ainsi jugé et prononcé en audience publique au Palais de Justice Rue Voltaire
 par Monsieur Le Guillou de Bonavros, juge doyen remplissant les fonctions de Président en remplacement du
~~Du titulaire empêché de Gal la Salle et de Roux juges assésés mil huit cent quatre-vingt-quatorze,~~
 et de M. Jacq. ~~Commissaire~~ greffier. Présent Monsieur Manceau juge suppléant occupant le siège de

ACTE DE DÉCÈS de Ministère public. Pour le Président, Signé: Le Guillou de Bonavros et
 J. Jacq. Commissaire greffier. Enregistré à Brest le neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-quatorze folio neuf
 quatre-casé quinze. Recu neuf francs trois centimes diximes Combes. Signé: Delbel. En conséquence
~~de~~ le Président de la République Française ~~ordonne~~ mande et ordonne à tous
 huissiers sur ce requis de ~~se~~ mettre le présent ~~à~~ jugement à exécution, aux
 Procureurs Généraux département ~~à~~ près les Cours d'appel et aux Procureurs de la
 République près les Tribunaux de première instance d'y tenir la main,
 à tous Commandants et Officiers de la force publique de prêter main
 forte lorsqu'ils seront légalement requis. En foi de quoi la
 sur la déclaration à moi faite par minute du présent jugement a été
 signé par le Président et le Greffier et la présente grosse
 revêtue du sceau du Tribunal. Pour expédition conforme.
 Pour le Greffier, Signé: Combes. Traucourt sous nous M. l'Officier
 de l'Etat Civil de la Commune de Plouzani le vingt deux octobre mil huit
~~Cent quatre-vingt-quatorze~~
 constaté suivant la loi, par moi ~~cent quatre-vingt-quatorze~~
 faisant les fonctions d'Officier public de l'Etat Civil, soussigné, après lecture donnée.
 Cent vingt-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf.
 Le Maire,

Les enfants de Marie, ces enfants des îles

[Adrien Jean Mie FLOCH \(LE\)](#) né en 1894 île de **Quémènes** Le Conquet-1963

[Olivier François FLOCH \(LE\)](#)) né en 1900 île de **Quémènes** Le Conquet

[Anne Mie Claudine FLOCH \(LE\)](#)) née en 1902 île de **Quémènes** Conquet-1991

[Yves Mie FLOCH \(LE\)](#)) né en 1905 île de **Balanec** Le Conquet

X Le Conquet en 1931 avec Jeanne Le Gall

[Augustine Jeanne Mie FLOCH \(LE\)](#)) née en 1909 île de **Trielen**- † 1911 île de **Trielen**

[Jeanne Louise Mie FLOCH \(LE\)](#)) née en 1911 île de **Trielen**- † en 1919 île de **Trielen**

Trielen



Quémènes

Balanec



Madame Floc'h, qui passa 50 ans sur l'île de Quéménes dont 17 ans veuve, mena l'exploitation agricole et la récolte du goémon à la belle saison, en ayant jusqu'à une trentaine d'ouvriers sous ses ordres

l'île était habitée après 1886 par Jean-Marie LE GUEN , marié à Claudine LE MOIGN, puisque un enfant y est né en 1894.

Ils vivaient essentiellement de la récolte du goémon, de la pêche, mais aussi de la culture du blé, de l'orge et des légumes (pommes de terre, betteraves, rutabagas et choux) Ils possédaient vaches, cochons et poules. Le pain était fait sur place (le four à pain est présent dans toutes les îles). Le produit de la soude extraite du goémon, servait aux achats d'équipements.

La succession fut prise par la famille FLOCH. Mme FLOCH était une soeur à Jean-Marie LE GUEN (né le 27 décembre 1882). C'était une maîtresse femme connue sous le nom de "Marie Quémènès" et qui avait la poigne et la stature pour mener une équipe de 20 "mevels" (domestiques en Breton) qui n'étaient pas des enfants de chœur ! Des gens qui pour la plupart avait maille à partir avec la justice et qu'on envoyait pendant six mois à l'île bagné pour se faire oublier... Toute la semaine la boisson était l'eau, mais les samedis et dimanches il y avait distribution de vin... on imagine alors le rattrapage et les rixes qui s'en suivaient. Marie racontait « Je leur flanquait un bon siau d'eau ça les calmait encore mieux que mon fouet ».

Marie Quémènès arrêta ses activités au début des années 1930.

Marie décède au Conquet le 14 mars 1941

LE CONQUET. — Les obsèques de Mme veuve Eugène FLOCH, décédée le 14 mars à l'âge de 63 ans, en son domicile, au Conquet, munie des sacrements de l'Eglise, auront lieu aujourd'hui dimanche 16 courant, à 5 heures, en l'église du Conquet.

Inhumation au cimetière de la même commune.

De la part de Mme et M. Jean Floch et leurs enfants; de M. Ollivier Floch; de Mme et M. Pierre Le Goaster; de M. Yves Floch, ses enfants et petits-enfants; de ses frères et sœurs, belles-sœurs et beau-frère; de ses neveux et nièces, cousins et cousines; des familles Floch, Le Goaster, Le Guen, Lopy et Lannuzel.

134-B





L'île de Quéménes et Lédénez



Les abris des pigouliers
toujours très visibles
sur le Ledenez de Quémènes



habitat pour
les 6 mois de campagne

Le 20 juin 1958, une partie de l'île est cédée par l'abbaye de Saint-Mathieu à François Kerlec'h. Entre-temps, la famille Tassin loua l'île à partir de 1953 puis l'acheta en 1960 à M^{me} Bellanger, pour l'occuper en permanence jusqu'à 1973.

L'exploitation agricole y fut la plus prospère de tout l'archipel molénaï, sur 24 hectares de terre labourable, comptant jusque 10 chevaux, 12 vaches et porcs, des moutons et des volailles. Ce fut aussi un lieu privilégié pour la récolte du goémon, à tel point qu'on y monta une petite (et éphémère) usine d'iode.

Les
goémoniers
occupent
Lédénes.



À marée basse, la famille Tassin allait cueillir une algue très recherchée pour l'alimentaire, le pioka.



Décharger, étaler pour sécher

A partir des années 1970 : modernisation et mécanisation des outils de travail -Le bateau goémonier est un navire de 10 à 12 mètres motorisé. -Le skoubidouhydraulique (1971) est installé sur les navires au bout d'un mât articulé. En pêche, il plonge vers les laminaires, le crochet entortille les algues et les arrache de la roche. Le mât est alors relevé et les algues sont directement chargées dans la cale. Cette technique s'est généralisée et modernisée au fil des années. Elle cible les espèces *Laminaria digitata* (en eaux peu profondes).



Quémènes aujourd'hui

« Après avoir appartenu à des privés, dont la famille Tassin est la dernière en date depuis les années soixante, Quémènes est devenue propriété du Conservatoire du littoral en 2003. De par l'intégration d'équipements de pointe, la ferme installée sur l'île a alors été rendue entièrement autonome en énergie. Le développement de ses activités permet aujourd'hui d'entretenir les paysages de l'île et de préserver la biodiversité de cette dernière tout en les rendant accessibles à tous

La ferme écologique

En 2007, le Conservatoire du littoral a sélectionné un couple pour s'installer sur l'île de Quémènes au cœur de l'archipel de Molène avec pour mission de prouver que la présence humaine y est compatible avec le respect de l'environnement.

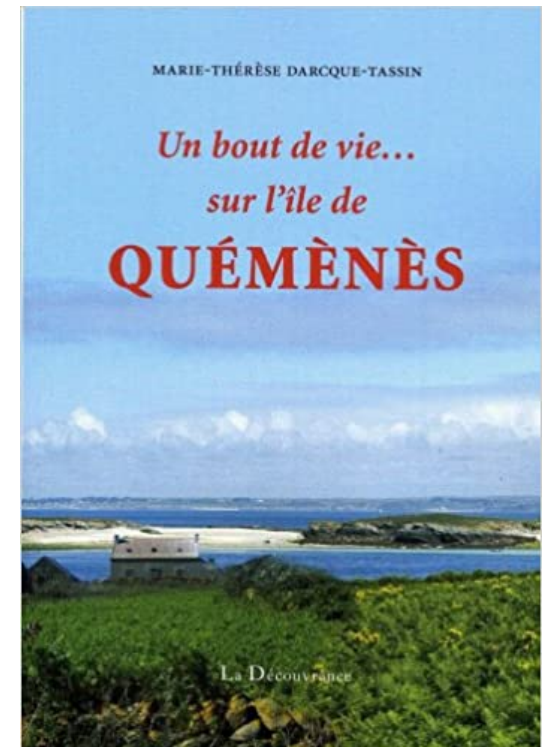
Des visiteurs accueillis en chambre d'hôte

Loin de la civilisation, le couple n'est toutefois pas complètement seul sur son île. Treize poules et une vingtaine de moutons occupent également ce caillou, long de 1,3 kilomètre. Aux beaux jours, l'île de Quéménès reçoit également de nouveaux visiteurs accueillis pour des séjours de trois jours et deux nuits en chambre d'hôte.



A. THIRY 01.2021

Livre écrit par une fille
d'Henri TASSIN



Dans les années soixante/70 j'ai fait quelques séjours sur l'île de Lédènes de Quémènes. Il y avait encore des goémoniers, (2 bateaux avec leur patron et matelot). Ils venaient de Lilia-Plouguerneau.

La journée se passait ainsi :

Matin, pêche, après-midi plage en attendant le retour des moissonneurs de la mer. Participation à l'étalage sur la dune et je leur faisais la cuisine (mon poisson) cela changeait avec la leur. J'ai ainsi côtoyé leur vie rude, mais plein d'anecdotes.

Albert THIRY
Janvier 2021